

MAIRIE  
DE

## VIOLS-LE-FORT

34380

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL DE VIOLS LE FORT

<b>Séance du 16 novembre 2025</b>				
<b>Date de la convocation</b>	<b>Membre</b>	<b>Présent</b>	<b>Absent</b>	<b>Pouvoir à</b>
13/11/2025	Anne DURAND	X		
	Rodolphe THIRIEZ	X		
	Patrick MICHEL	X		
	Florence MALAVIALLE	X		
	Nicole RATAJCZAK	X		
	Nicole MATHE	X		
	Alain SANCHEZ	X		
	Florence FREY		X	
	Laurent PARENTINI	X		
	Brice HOULES	X		Arrivé à 18h04
	Delphine LEBOUCHER		X	
	Edith GARCIA		X	
	Alexandre SINTES		X	
	Sébastien FOULQUIER		X	
	Alissia LOURME-RUIZ		X	

**2025052 - CCGPSL - RAPPORT D'ACTIVITE 2024**

Madame la Maire rappelle que le Code Général des Collectivités Territoriales dispose, par son article L5211-39, « le président de l'établissement public de coopération intercommunale adresse chaque année, au maire de chaque commune un rapport retraçant l'activité de l'établissement arrêté par l'organe délibérant de l'établissement.

Ce rapport fait l'objet d'une communication par le maire au conseil municipal en séance publique au cours de laquelle les représentants de la commune à l'organe délibérant de l'établissement public de coopération intercommunale sont entendus.

Le président de l'établissement public de coopération intercommunale peut être entendu, à sa demande, par le conseil municipal de chaque commune membre ou à la demande de ce dernier.

Par délibération en date du 24 juin 2025, le Conseil de Communauté a pris acte de la présentation dudit rapport.

**Son Maire entendu,**

**Le Conseil Municipal après en avoir délibéré et à l'unanimité**

- ADOpte le rapport d'activité de la CCGPSL 2024

Mme la Maire informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication et sa transmission aux services de l'État.

Le Tribunal Administratif peut être saisi par l'application informatique « Télerecours citoyens » accessible par le site internet [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr)

Certifié exécutoire compte tenu de la transmission en Préfecture et de la publication sur le site internet de la commune le : 20/11/2025

Pour extrait conforme  
La Maire,  
Anne DURAND



Accusé de réception en préfecture  
034-21340349-20251117-2025052-DE  
Date de télétransmission : 20/11/2025  
Date de réception préfecture : 20/11/2025